

RÈGLEMENT 2026-21

Règlement régissant la cuisine de rue sur le territoire de la Ville de Beauharnois

Le règlement

Encadre la cuisine de rue sur le territoire de la Ville de Beauharnois.

En vigueur

Le règlement est officiellement en vigueur.

Pour consulter le règlement

Le règlement complet est disponible à l'hôtel de ville (sur rendez-vous) ou en cliquant ici.



Donné à Beauharnois,
ce 11 septembre 2026

Janie Arseneau, greffière